

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 septembre 2021

RELATIVE AUX BIBLIOTHÈQUES ET AU DÉVELOPPEMENT DE LA LECTURE
PUBLIQUE - (N° 4240)

Adopté

AMENDEMENT

N° AC29

présenté par
Mme Provendier, rapporteure

ARTICLE 7

I. – À la première phrase de l’alinéa 2, substituer à la deuxième occurrence du mot :

« leur »,

le mot :

« la »

II. – En conséquence, à la même phrase du même aliéna, substituer à la seconde occurrence des mots :

« de leur »,

le mot :

« du ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.